

## Fête de la musique 2024

### Appel à candidature

Dans le cadre de la **Fête de la musique 2024**, la ville de Saint-Paul souhaite revenir aux fondamentaux de ce bel événement populaire, en valorisant la diversité des pratiques musicales amateurs.

Pour ce faire, la Ville de Saint-Paul lance un appel à candidature afin d'encourager les artistes du territoire à se produire sur les scènes qui seront mises à disposition **le vendredi 21 juin 2024**, à partir de 16h et jusque 20h00/21h00.

Que vous soyez musicien, artiste en solo ou en groupe, il vous faudra impérativement répondre à cet appel à candidature en complétant la fiche d'information afin que nous puissions étudier votre demande et nous la renvoyer avant **le 31 mars 2024**.

La Ville s'appuiera sur plusieurs critères d'éligibilités afin de sélectionner les artistes / groupes :

1. l'artiste ou le groupe ayant déjà participé à la Fête de la Musique en 2023 ne sera pas prioritaire afin de laisser la chance au plus grand nombre de se produire
2. l'artiste ou le groupe doit impérativement avoir son siège social sur le bassin de vie concerné dans lequel il souhaite participer

En cas de sélection, la Ville vous apportera :

- un soutien technique (selon la fiche technique fournie)
- un soutien en communication

La durée de prestation sera de 20 minutes et un défraiement de 300 euros vous sera attribué.

Merci de retourner votre fiche d'information au plus tard le 31 mars 2024, à 12h00 :

- Par mail : [hemraj.francois@mairie-saintpaul.fr](mailto:hemraj.francois@mairie-saintpaul.fr)
- Par courrier : CS 51015, 97864 Saint-Paul cedex
- A la Direction de la Culture et du Patrimoine, au 81 chaussée royale 97460 Saint-Paul

La sélection ou la non sélection sera communiquée aux candidats par voie électronique à partir du 22 avril 2024. Veuillez bien vérifier votre adresse e-mail afin qu'elle soit lisible, les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte .

Pour tout renseignement, merci de contacter la Direction de la Culture et du Patrimoine au 0262 34 49 20.

## Fête de la musique 2024

### Fiche de candidature

Nom du groupe / artiste

Nombre de musiciens

Style musical

Type de prestation (cocher les cases correspondantes)

Sur scène

Au sol

Déambulation

En live

En playback

→ A noter : les balances ont lieu obligatoirement le matin et l'après-midi de 12h00 à 14h00.

Coordonnées du représentant ou du responsable

Adresse :

Téléphone :

Email :

Descriptif

Disponibilité pour les prestations (cocher la case correspondante)

16h00

17h00

18h00

19h00

20h00

21h00

Participation à la Fête de la Musique 2023

Oui

Non

**Attention !**

**Pièces à joindre impérativement avec la fiche de candidature**

- 1. une fiche technique détaillée**
- 2. une photo du groupe ou de l'artiste, qui va être utilisée par la Communication**
- 3. une autorisation parentale pour le mineur souhaitant participer**
- 4. un support audio ou vidéo illustrant votre musique**

**Cette fiche (deux pages) doit être envoyée au plus tard le 31 mars 2024.**

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées par les services de la Ville de Saint-Paul dans le cadre de ses missions d'intérêt public pour le dépôt de candidature à la Fête de la Musique 2024 et ne seront exploitées qu'à cette seule fin. Elles ne seront pas diffusées à des tiers sans autorisation, le nom du groupe /artiste sera partagé dans la communication de l'évènement et sera supprimé à la fin du traitement du projet de la Fête de la Musique.*